

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/ 064 DU 15 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION
DES HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/091 du 28 octobre 2020 portant Révision du Décret n°100/087 du 26 juillet 2018 portant Organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Inspecteur Général :

Monsieur Festus NTIHABOSE.

Article 2 : Sont nommés :

- Directeur Général de la Planification Environnementale, Agricole et de l'Elevage :
Monsieur Emmanuel NIYUNGEKO ;
- Directeur Général de l'Agriculture :
Madame Vestine NYANDWI ;
- Directeur Général de l'Elevage :
Dr Canésius NKUNDWANAYO ;
- Directeur Général de l'Environnement, des Ressources de l'Eau et de l'Assainissement :
Monsieur Christian NIMUBONA ;
- Directeur Général des Ressources :
Monsieur Lazare NSAGUYE ;
- Directeur Général de la Planification de l'Aménagement du Territoire, de l'Irrigation et de la Protection du Patrimoine Foncier :
Monsieur Diomède NDAYIRUKIYE ;
- Directeur Général de la Mobilisation pour l'Auto-Développement et la Vulgarisation Agricole et Environnementale :
Monsieur Clément NDIKUMASABO.

Article 3 : Sont nommés :

- Directeur des Etudes et Programmation :
Monsieur Cyriaque SAKUBU ;
- Directeur du Suivi-Evaluation :
Madame Douce Angélique NINEZA ;
- Directeur des Statistiques et Informations Environnementales, Agricoles et d'Elevage :
Monsieur Hassan NGENDAKUMANA ;
- Directeur de la Protection des Végétaux :
Madame Goreth ITANGISHAKA ;
- Directeur de la Fertilisation des Sols :
Monsieur Vénant SIBOMANA ;

- Directeur de la Promotion des Filières Agricoles et des Produits Forestiers non Lignés :
Monsieur Médard NDAYIKENGURUKIYE ;
- Directeur de la Santé Animale :
Dr Désiré NTAKIRUTIMANA ;
- Directeur de la Promotion des Filières Animales :
Monsieur Dieudonné NSENGIYUMVA ;
- Directeur de la Promotion des Filières Halieutiques :
Monsieur Déo NDUWAYEZU ;
- Directeur des Ressources en Eau et des Forêts :
Monsieur Joseph NIFASHA ;
- Directeur de l'Assainissement et de l'Environnement :
Madame Jeanne Francine NKUNZIMANA ;
- Directeur des Ressources Humaines et Matérielles :
Madame Emérence NIRERA ;
- Directeur des Finances et Comptabilité :
Monsieur Josué NIKUZWE ;
- Directeur de la Planification de l'Aménagement du Territoire :
Monsieur Nobus BUTOYI ;
- Directeur de la Protection du Patrimoine Foncier :
Monsieur Ildephonse MATOVU ;
- Directeur du Génie Rural, de l'Irrigation et du Développement des Serres :
Monsieur Jean Berchmans NDIKURIYO ;
- Directeur de la Vulgarisation, de la Formation et de la Recherche-Développement :
Monsieur Dismas MINANI ;
- Directeur d'Appui aux Organisations des Producteurs Agricoles :
Madame Alphonsine NJIMBERE.

Handwritten signature and initials at the bottom of the page.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 15 février 2023

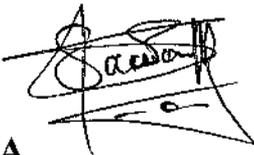
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,



Dr. Sanctus NIRAGIRA.